Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_24-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h

(Finistère)

Landéda, le 2 juillet 2021

CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2021

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI PEC CAE

RAPPORT N°24/06/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_24-DE

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.
La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La commune de Landéda décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CAE pourrait être recruté au sein de la commune de Landéda, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 11 mois à compter du 19 juillet 2021

(6 mois minimum, 11 mois maximum - renouvelable selon conditions par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

- Taux de prise en charge de 50% pour les CAE conclus par tout employeur éligible avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en tant que travailleurs handicapés ou des demandeurs d'emploi âgés de plus de 58 ans ;

- Taux de prise en charge de 65 % pour les CAE conclus par tout employeur éligible avec des demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans, ou jusqu'à 30 ans inclus lorsqu'ils sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi en tant que travailleurs handicapés;

-Taux de prise en charge de 35% pour les CAE conclus par tout employeur éligible en dehors des conditions précitées

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent technique polyvalent à **temps complet** pour une durée de 11 mois.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_24-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°24/06/2021
Réunion du 10 juillet 2021

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI PEC CAE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la salle Tariec en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

Absents :
Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Christine CHEVALIER
Jean-Luc CATTIN donne procuration à Isabelle POULLAIN
Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Laurent QUEZEDE donne procuration à David KERLAN
Camille SORDET donne procuration à Philippe COAT
Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Monsieur Hervé LOUARN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 2 janvier 2019,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_24-DE

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_24-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	Procuration
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procuration
FAVÉ Danielle	Procuration
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procuration
QUÉZÉDÉ Laurent	Procuration
SORDET Camille	Procuration
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
LE NOUY Frédéric	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	Procuration
DENEZ Gwenaël	

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_24-DE